AR PREFECTURE

006-210600540-20201216-1092020-DE Regu le 19/12/2020

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 109/2020

<u>OBJET : Urbanisme :</u> Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes Maritimes

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10 décembre 2020.

PRESENTS: Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX/

<u>PROCURATIONS</u>: Gracienne DODAIN à Robert NARDELLI / Bouabdallah LAFTAS à Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa

BEAUJAUD à Catherine DINI /Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO / Maëva THOMMERET à

Véronique MINISCLOUX.

ABSENT:

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les missions d'aide et de conseil du CAUE 06,

Considérant la nécessité d'engager une véritable réflexion architecturale urbaine et périurbaine,

Considérant le Plan d'Aménagement et de développement durable de la Révision générale du PLU en cours,

Considérant que l'adhésion au CAUE 06 nécessite une cotisation annuelle d'un montant de 114 € T.T.C.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes Maritimes pour un montant annuel de 114 € T.T.C (cent quatorze euros).

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents : 20

Votants: 27

Absents: 0 Contre: 0

Abstentions: 0

Pour: 27

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP

LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 18/12/2020

Affichage en mairie le : 27/12/2020



ADHÉSION 2020

Au Conseil d'Architecture d'Urbanisme Et de l'Environnement des Alpes-Maritimes

Commune	3
Adresse	
Téléphon	e:Fax:
E-mail:	
Montant d	le la cotisation :
	38 € Commune de 0 à 1000 hab 76 € Commune de 1000 à 2500 hab 114 € Commune de 2500 à 5000 hab 152 € au dessus de 5000 hab
Règlemen	nt:
	Par chèque bancaire ou postal Par mandat administratif Autre règlement
Je souhaite	recevoir une facture OUI D NON D
COORD	ONNEES BANCAIRES
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE RIB: 14607 00312 53019002350 17 IBAN: FR76 1460 7003 1253 0190 0235 017 - BIC: CCBPFRPPMAR SIRET: 318 845 740 00048 - Code APE: 8559A Fait à	